

ÉCONOMIE • AIDANTS

Les aidants, un enjeu grandissant pour les entreprises

D'après le baromètre « Aider et Travailler », publié lundi, ces personnes attendent de leur employeur des mesures concrètes pour atténuer l'impact négatif de leur situation. Un salarié sur cinq est concerné.

Par Béatrice Madeline • Publié hier à 12h00, mis à jour hier à 20h08

Article réservé aux abonnés



A Ploudalmézeau (Finistère), le 23 juillet 2020. FRED TANNEAU / AFP

Plus de cinq millions de salariés accompagnent au quotidien un proche dépendant ou handicapé – parent, conjoint, enfant – sur les quelque onze millions d'aidants que compte aujourd'hui l'Hexagone. Soit un salarié sur cinq. Un enjeu grandissant pour les entreprises. Le baromètre « Aider et Travailler », publié lundi 28 septembre, à l'initiative de plusieurs structures spécialisées (Interfacia, Tilia, Responsage, Olystic et Le Lab RH) montre que les aidants, mais aussi leurs collègues ou managers, attendent de la part des employeurs des mesures concrètes pour atténuer les effets négatifs de cette situation.

D'autant que le poids moral et physique de cette mission ne cesse de s'alourdir. En effet, compte tenu de l'allongement de la durée de la vie, les aidants sont de plus en plus nombreux à s'occuper non pas d'une, mais de deux personnes de leur entourage. Près de 40 % d'entre eux ont ainsi une double charge, une proportion qui a doublé en trois ans.

Lire aussi | [Dépendance : les aidants enfin mieux reconnus](#)

Sans grande surprise, près de huit personnes sur dix estiment que ce rôle a un impact négatif sur leur vie professionnelle. Outre l'usure mentale et la fatigue accumulée, les aidants ont le sentiment d'être moins efficaces et de générer des problèmes d'organisation au sein de leur équipe. Un constat partagé par 80 % de leurs collègues et responsables. A la quasi-unanimité, les collaborateurs non aidants jugent essentiel que leur entreprise mette en place des solutions pour faire face à cette problématique.

« Trop souvent des “invisibles” »

« Les entreprises n'ont pas pris la mesure de l'ampleur du phénomène », déplore Christine Lamidel, fondatrice de Tilia, start-up consacrée aux aidants. « Ils sont encore trop souvent des “invisibles” », observe-t-elle. Environ 20 % n'ont pas fait part de leur situation à leur manager ou leur DRH, mais 45 % ont aménagé leur temps de travail et 40 % sont à temps partiel. A noter également que, selon ce baromètre, 50,2 % des aidants actifs sans emploi ne parviennent pas à retrouver un travail.

D'après une autre enquête, menée cette fois par Malakoff Humanis, les Français considèrent que les entreprises ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des aidants en emploi. Ils souhaitent ainsi, à 80 %, qu'elles les appuient davantage.

En attendant, à compter du jeudi 1^{er} octobre, les aidants (salariés et non-salariés) pourront bénéficier d'une soupape de décompression, puisque le congé rémunéré de trois mois, acquis de haute lutte par les associations, va entrer en vigueur. Les trois mois peuvent être pris de manière fractionnée, et la rémunération sera équivalente à celle proposée pour le congé enfant malade, soit 43,52 euros par jour pour un couple et 52 euros pour une personne isolée. Un premier pas vers un statut plus protecteur, espèrent les associations.

Il vous reste 0% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.